22 novembre 2018
Décret relatif au plan de cohésion sociale

Session 2018-2019.
Documents du Parlement wallon, 1197 (2018-2019) Nos 1 à 3.
Compte rendu intégral, séance plénière du 21 novembre 2018.
Discussion.
Vote.

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit:

Art. 1er.
Le présent décret s'applique aux communes situées sur le territoire de la région de langue française.

Art. 2.
Le présent décret favorise la cohésion sociale et soutient les communes qui y oeuvrent sur leur territoire au travers de la mise en œuvre d'un plan de cohésion sociale, dénommé dans le présent décret « le plan ».

Art. 3.
Le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française s'applique aux actions relevant de la compétence régionale.

Art. 4.
Le décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie est abrogé.

Par dérogation à l'alinéa 1er, le décret visé à l'alinéa 1er reste applicable jusqu'au 31 décembre 2019 aux plans en cours.

Art. 5.
Le décret du 4 mai 2017 relatif au plan de cohésion sociale est abrogé.

Art. 6.
Le présent décret entre en vigueur le lendemain de sa publication au *Moniteur belge* .

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge .
Namur, le 22 novembre 2018.

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

Wallex - Le droit en Wallonie

La Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des Chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

A. GREOLI

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-Etre animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO

Le Ministre du budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports,

J.-L. CRUCKE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région,

R. COLLIN

La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives,

V. DE BUE

Wallex - Le droit en Wallonie